



CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE
DE SUISSE OCCIDENTALE

Projet 501/97/II

RAPPORT ANNUEL 1996

des organes de la CUSO

Secrétariat général: Ankerstrasse 28 , 3006 Berne . Tél.: 031/352 14 11/12 Fax:
031/352 30 60 e-mail: ORMOND@cuso.unibe.ch

Sommaire

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

LA CUSO, SES ORGANES ET SON FONCTIONNEMENT

1.1. Les tâches principales de la CUSO

1.2. Les organes de la CUSO

2. LES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 1996

2.1. L'activité de la Commission post-grades de la CUSO

2.1.1. Post-grades

2.1.2. 3es cycles

2.2. Les activités de la CCSO et de la CUSO

2.2.1. Convention post-grades

2.2.2. Convention concernant l'engagement des professeurs d'université

2.2.3. Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT),

2.2.4. Les commissions de branche et la coordination au niveau des 1er et 2e cycles

2.3. Autres tâches importantes

2.3.1. Questions en relation avec le réseau des bibliothèques romandes et tessinoises

2.3.2. Consultations

2.3.3. Université de la Suisse italienne

2.3.4. Divers

3. POLITIQUE DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION DE LA CUSO

4 . CONCLUSIONS

Le présent rapport débute par une présentation de la CUSO et de son organisation, telle qu'elle a été développée par la convention de 1994 relative à la coordination universitaire en Suisse occidentale. Cette introduction générale est surtout destinée aux lecteurs peu au courant de la CUSO et de ses activités. Dans un deuxième chapitre, les activités des différents organes de la CUSO sont décrites et évaluées dans une perspective thématique à travers l'activité de la Commission post-grades, d'une part, et, d'autre part, celle de la CUSO et de la CCSO. Nous consacrons ensuite un chapitre aux actions d'information et de communication mises en oeuvre par la CUSO pour mieux faire connaître son existence et ses actions au public. Nous tentons enfin, en guise de conclusion, de tirer un bilan intermédiaire des résultats et du fonctionnement des nouvelles structures et de poser quelques jalons pour l'avenir.

En annexe, nous produisons des informations plus administratives sur la composition des organes et les dates des séances, l'organigramme et le budget de la CUSO.

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE LA CUSO, SES ORGANES ET SON FONCTIONNEMENT

La Conférence universitaire de Suisse occidentale est un organisme à vocation régionale, mais ouvert sur le reste de la Suisse et les régions transfrontalières (notamment la région Rhône-Alpes). Composée de représentants des cantons et universités de Suisse romande (y compris Berne), la CUSO comprend aussi des représentants des cantons du Valais, du Jura et du Tessin et - au niveau de la commission post-grade - de l'université de Bâle (qui fournit une contribution au financement des 3es cycles de la CUSO). Elle intègre également, à titre consultatif, des représentants de la Conférence universitaire suisse et de l'Union nationale des étudiants de Suisse. Elle est présidée par un chef de département de l'instruction publique d'un des cantons membres de la CUSO. La CUSO est intégrée formellement dans la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CDIP/SR/TI), conformément aux statuts de cette dernière approuvés en mai 1996. Elle reste toutefois largement autonome par rapport à ladite Conférence, en raison notamment du fait que les partenaires impliqués ne sont pas identiques de part et d'autre.

1. 1. Les tâches principales de la CUSO

La CUSO a pour mission générale de développer un réseau basé sur une coordination des tâches d'enseignement et de recherche entre les six partenaires que sont les hautes écoles de Suisse occidentale (universités de Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Berne et l'École polytechnique fédérale de Lausanne). Ces hautes écoles se regroupant en deux sous-ensembles

(le pôle Lausanne-Genève, d'une part, le réseau BENEFRRI d'autre part), la coordination visera dans certains domaines l'harmonisation de leurs efforts respectifs.

La tâche la plus importante de la CUSO consiste à développer et offrir des programmes de haute qualité par une mise en commun des moyens financiers et humains des universités de la région. Ces actions concernent surtout le secteur post-grade et consistent essentiellement en programmes de 3e cycle et en enseignements post-grades. Ces enseignements sont destinés en priorité à des licenciés ou diplômés des hautes écoles de Suisse occidentale, mais ils sont également ouverts à des pré-doctorants ou doctorants d'autres universités.

1.2. Les organes de la CUSO

- la *Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO)*, organe fatier de décision qui définit le développement du réseau universitaire de Suisse occidentale et charge sa Commission de coordination de mandats;
- la *Commission de coordination (CCSO)*, qui émet des propositions de coordination à la CUSO en lui proposant notamment les branches à coordonner et les objectifs de coordination;
- la *Commission post-grades de la CUSO*, qui gère les 3es cycles de la CUSO et émet des propositions quant à la reconnaissance des diplômes post-grades CUSO;
- le *Conseil exécutif* du réseau des bibliothèques romandes et tessinoises (RERO), responsable de la gestion, de l'administration et du développement du réseau.

La CUSO est dotée d'un secrétariat général situé à Berne, composé de quatre personnes représentant 2.5 équivalent plein temps.

2. LES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 1996

Les deux tâches principales qui ont marqué l'exercice 1996 ont porté d'une part sur la coordination dans le domaine post-grade et, en particulier, les 3es cycles de la CUSO, et d'autre part sur la poursuite des travaux engagés par la CCSO en 1995, notamment dans le domaine de la coordination au 1er et 2e cycles.

2. 1. L'activité de la Commission post-grades de la CUSO

Suite à l'adoption et la signature de la "convention relative aux post-grades de la CUSO", largement commentée dans le rapport précédent, le groupe de travail mis sur pied par la CCSO s'est transformé en *Commission post-grades de la CCSO* conformément à l'article 8 de la nouvelle convention. La Commission, qui s'est réunie 5 fois sous la présidence de M. Pierre-Luigi

Dubied, ancien vice-recteur de l'université de Neuchâtel, a poursuivi la double tâche qui lui est impartie par la convention.

2.1.1. Dans le domaine post-grade, elle s'est employée à concrétiser le modèle développé en précisant, à l'intention des promoteurs de programmes, les conditions à remplir pour la reconnaissance de ces derniers et les procédures à suivre. Cette opération, qui s'est déroulée parallèlement à l'examen des premiers projets, s'est avérée fort utile. Elle a mis en outre en évidence différents problèmes sur lesquels nous reviendrons ci-dessous.

La Commission a été confrontée à une série de projets post-grade extrêmement divers tant par les disciplines concernées que par l'état d'avancement des projets. Cependant, point commun non négligeable, la plupart touchent des domaines déjà couverts par les 3es cycles romands, ce qui atteste l'effet de synergie du 3e cycle. La Commission a rencontré les auteurs de projets lors de sa séance d'octobre 1996, consacrée à une information réciproque et à un large débat sur les conditions et les modalités de la reconnaissance et du financement des programmes.

Des demandes de reconnaissance ont été présentées pour les 4 programmes suivants:

- ethnologie et anthropologie;
- aménagement du territoire et planification régionale;
- pharmacie hospitalière et clinique;
- santé au travail.

Dans un autre domaine, les sciences de l'environnement, une demande devrait être présentée prochainement. Enfin, les responsables de deux post-grades communs existants, qui pourraient faire l'objet d'une reconnaissance de la part de la CUSO - parasitologie et hydrogéologie - ont informé la Commission et les promoteurs de nouveaux programmes de leurs activités et des problèmes liés à leur mise en réseau.

En fin d'année, le premier post-grade CUSO a été reconnu par les instances de la CUSO. Il s'agit du diplôme post-grade romand en ethnologie et anthropologie (DSPG). L'enseignement, conçu sous la forme de quatre modules, intègre des séminaires dispensés par chacune des trois universités dites porteuses (Fribourg, Lausanne et Neuchâtel), ainsi qu'un pilier central constitué par un séminaire de 3e cycle "Anthropologie du Maroc". La CCSO a approuvé une convention réglant la participation des trois universités et décidé d'accorder un financement subsidiaire sous la forme d'une décharge pour le directeur du programme (le professeur Mondher Kilani, de l'université de Lausanne), en plus du financement du séminaire au Maroc, entièrement pris en charge par la CUSO.

Pour des raisons fort diverses, l'examen et la reconnaissance des autres programmes (sciences de l'environnement, aménagement du territoire, pharmacie hospitalière et santé au travail, etc.) sont encore en cours.

Une première constatation peut être tirée des expériences de l'année écoulée. Elle pourrait justifier l'aménagement sur certains points de la convention post-grades ou à tout le moins des dispositions nécessaires à son application. Il apparaît en effet que les limites imposées par la convention au degré d'intervention de la CUSO, déjà évoquées dans le rapport précédent, et la multiplication des niveaux de compétence qui s'ensuit tendent parfois à alourdir les procédures et à freiner les énergies. Ce fait devrait peut-être inciter la CUSO à reprendre dans un cadre plus large les efforts d'harmonisation qui avaient été envisagés lors de la conclusion de la convention de 1994, soit la conclusion d'un concordat intercantonal visant à éliminer les obstacles administratifs à la coordination interuniversitaire. Nous pensons par exemple à l'harmonisation des conditions et des taxes d'immatriculation aux post-grades.

Cependant, ces difficultés de démarrage n'ont pas réussi à mettre en cause l'intérêt manifesté pour le nouveau label CUSO. La souplesse du modèle permettra non seulement la création de diplômes nouveaux, mais aussi l'élargissement rapide et facile de formations post-grades limitées par exemple à deux hautes écoles à des licenciés ou diplômés de l'ensemble des hautes écoles de la CUSO.

2.1.2. 3es cycles

Dans ce domaine, la Commission a poursuivi la remise en ordre commencée l'année dernière en améliorant ses instruments d'évaluation des activités et des budgets. Elle a multiplié les contacts avec les commissions scientifiques afin de faire passer dans les mœurs ce qu'elle a qualifié d'"état d'esprit CUSO": des projets vraiment communs, et non pas une rotation d'activités au bénéfice d'une seule haute école à la fois; des programmes de niveau 3e cycle; une plus grande souplesse budgétaire, etc. Elle a présenté ces options aux présidents de toutes les commissions en janvier 1996. D'autres rencontres ont également eu lieu avec des représentants de domaines particuliers (lettres, physique, A.T.U.). La Commission a émis des directives de gestion très claires à l'adresse des 3es cycles lors de l'approbation des budgets 1997, présentés pour la première fois selon une nouvelle grille informative permettant une meilleure évaluation des projets.

2.1.3. Le budget 1997

Le budget soumis à la CUSO (cf. annexe 3) reconduit le plafonnement des contributions cantonales - bloquées depuis 1993 - et enregistre une baisse globale de quelque 3% par

rapport au budget de l'année précédente. Si l'on veut éviter de démanteler l'offre des 3es cycles, tout en promouvant les post-grades, il faudra envisager d'augmenter les contributions des cantons. En effet, si le financement des post-grades peut être assuré - en phase de démarrage - par les ressources du fonds technique (constitué par les soldes budgétaires non dépensés par les 3es cycles), cette réserve risque de baisser rapidement. En effet, les comptes de l'année 1995 montrent que l'écart séparant les dépenses des 3es cycles et les budgets, de même que la différence entre les dépenses et les parts cantonales tendent à diminuer de plus en plus.

Nous mentionnerons encore, pour terminer, que la CUSO a décidé de doter son secrétariat, dès le 1er janvier 1997, d'un collaborateur scientifique spécialement chargé des questions touchant les post-grades et les 3es cycles, qui remplit également la fonction d'adjoint de la secrétaire générale. Cette décision, qui documente l'engagement de la Conférence et son intention d'améliorer la coordination dans ce domaine, devrait permettre à la fois de valoriser les activités existantes et de jouer un rôle incitatif pour la promotion des post-grades de la CUSO.

2.2. *Les activités de la CCSO et de la CUSO*

La CCSO et la CUSO ont tenu respectivement 4 et 2 séances au cours de l'exercice. Nous commenterons tout d'abord les objets communs aux deux organes, pour aborder ensuite plus en détail les travaux de la CCSO.

2.2.1. Nous avons mentionné, dans le rapport 1995, l'adoption de la **convention post-grades** par la CUSO le 15 février 1996. Le texte a été signé par toutes les parties dans le courant du printemps 1996 et des directives ont été émises à l'intention des auteurs de projets dans le courant de l'été (cf. point 2.1.1.).

2.2.2. Quant au projet de convention rejeté par la CUSO *concernant l'engagement des professeurs d'université*, selon lequel les universités se seraient engagées à inscrire, dans le cahier de charges des enseignants, l'obligation de donner sans rémunération supplémentaire un enseignement dans une autre université, il sera repris dans le cadre général de la révision des dispositions d'exécution de la convention CUSO de 1994. Le mandat de cette nécessaire révision, qui devrait porter également sur d'autres points, a été confié à une juriste chargée de formuler des propositions à la CUSO jusqu'en juin 1997.

2.2.3. Les problèmes liés à la *Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT)*, son statut et son financement, ont été traités dans les deux organes de la CUSO.

Suite à l'évaluation des activités et des structures de la CEAT, conduite en 1995 par un groupe d'experts, il avait été recommandé notamment de renforcer l'assise institutionnelle de la Communauté et son ancrage académique en la rattachant à l'EPFL. Ce scénario n'ayant pu recueillir l'assentiment de l'École, la CUSO avait chargé le Conseil de la Communauté d'envisager une autre solution de rattachement jusqu'à l'été 1996. Elle avait invité parallèlement les départements cantonaux en charge de l'aménagement du territoire à fournir, à court et moyen terme, une contribution régulière aux frais de fonctionnement de la Communauté. Dans son rapport soumis en septembre 1996 à la CUSO, le Conseil proposa la création d'un centre de compétences intercantonal et interuniversitaire rattaché à une haute école, sans toutefois se prononcer sur l'identité de ladite haute école. La CUSO approuva la proposition dans son principe et prit acte de l'accord des départements cantonaux en charge des travaux publics de verser une aide de Fr. 25'000.- par an et par canton au fonctionnement de la CEAT pour les années 1996 et 1997. Pour faire avancer la question du rattachement, le Bureau des organes de la CUSO réunit les responsables de la direction des deux hautes écoles concernées (l'EPFL et l'université de Genève) lors d'une séance qui se tint à Lausanne le 6 décembre 1996. A cette occasion, l'université de Genève, se déclarant prête à assumer sa responsabilité en matière d'aménagement du territoire, offrit de créer, sur son site universitaire et sous la forme d'un institut universitaire autonome, un centre de compétences interuniversitaire, interdisciplinaire et intercantonal. A ce jour, la question n'a pas encore connu de règlement définitif.

2.2.4. Les commissions de branche et la coordination avec les autres réseaux régionaux de coordination

Après la mise en place progressive, dès la fin 1994, de six commissions de branche, dont certaines avaient déposé leurs premiers rapports dans le courant de l'année 1995, nous avons annoncé l'intention de la CCSO de procéder à un bilan critique portant aussi bien sur les mandats donnés que sur les résultats de ce travail (voir rapport annuel 1995, page 3). En 1996, la Commission a procédé à une première évaluation qui devrait permettre de mieux orienter les travaux des commissions en fonction d'objectifs à la fois moins vastes et plus concrets. En outre, la Commission a examiné en détail le rapport d'une commission de branche, celle de géographie, et pris connaissance de l'avancement des travaux d'une autre commission, celle du droit européen.

Cette évaluation a mis en évidence, de manière générale, la nécessité de concentrer les efforts sur la coordination à l'échelon post-grade. Cette préoccupation apparaît dans la plupart des rapports. Nous pensons particulièrement aux propositions formulées par les représentants de la géographie et du droit européen. Également exprimé, le souci de mieux cadrer au plan CUSO les efforts de coordination engagés par BENEFR, d'une

part, et les universités de Lausanne et Genève, d'autre part - dans le cadre du rapprochement annoncé au début de l'année 1996 - mérite d'être souligné. Ce souci d'harmonisation ne devrait pas se circonscrire aux post-grades bilatéraux qui pourraient être étendus aux autres hautes écoles de la CUSO, mais toucher aussi tous les domaines mettant en cause des partenaires "hors-blocs" ou ceux dans lesquels une collaboration a été pratiquée durant de nombreuses années dans le cadre de la Conférence universitaire romande (p. ex. par le moyen des conventions de 1er et 2e cycles en sciences de la terre, psychologie, et théologie).

Signalons, dans ce contexte, que la CUSO a pris acte de l'intention des autorités universitaires de **Genève et Lausanne** de créer un **établissement juridique commun** "regroupant l'ensemble des ressources humaines et matérielles des deux institutions universitaires actuelles"(cf. recommandation approuvée en juin 1996 par les sénats des deux universités). Cette initiative, accueillie favorablement par la CUSO, devrait inciter cette dernière à réfléchir aux voies et moyens de promouvoir une articulation judicieuse entre les deux sous-ensembles Lausanne-Genève, d'une part, et BENEFRI d'autre part..

2.3. Autres tâches importantes

2.3.1. Questions en relation avec le réseau des bibliothèques romandes et tessinoises

Nous avons commenté dans ses grandes lignes, dans notre rapport précédent, la nouvelle convention RERO adoptée par la CUSO le 15 février 1996. L'activité du réseau faisant l'objet d'un rapport spécifique, nous nous bornerons ici à transmettre quelques nouvelles brèves impliquant directement la CUSO.

Confirmé dans son existence (cf. annexe), le Conseil exécutif RERO devra être revu dans sa composition suite au choix de l'un de ses membres, le professeur Bernard Levrat, comme directeur du réseau dès le 1er juin 1997. Durant l'année 1996, la migration vers le système VTLS s'est poursuivie et sera opérationnelle au début de 1997. Un appel d'offres a été lancé pour les nouveaux locaux RERO. Enfin, La CCSO et la CUSO ont adopté les comptes 1995 et le budget 1997 du réseau.

2.3.2. Consultations

Dans le courant de l'année 1996, la CUSO a été consultée successivement sur les projets de **révision des lois universitaires** de Neuchâtel et de Lausanne. Elle a approuvé les deux projets en formulant quelques remarques sur les points la concernant et dont elle avait fait état dans sa déclaration d'intention de 1994.

La Conférence a également été consultée sur le **projet de réseau hospitalo-universitaire lémanique** et s'est prononcée sur certains aspects, touchant par exemple le problème de l'intégration des facultés de médecine dans la structure universitaire et leurs liens avec les autres universités, ainsi que l'interaction entre ce projet et celui de la fusion des deux universités.

2.3.3. Université de la Suisse italienne

Informée par le délégué du canton du Tessin, le conseiller d'Etat Giuseppe Buffi de l'adoption, par le Grand Conseil tessinois, du projet d'université de la Suisse italienne, la CUSO a pris acte avec un vif intérêt de cette importante décision. Avec la reconnaissance de l'université tessinoise en vertu de la loi fédérale sur l'aide aux universités, obtenue à fin 1996, plus rien ne devrait s'opposer à ce que l'université soit accueillie par la CUSO comme un partenaire à part entière, à côté du canton du Tessin, qui figure déjà dans la convention de 1994.

2.3.4. Divers

Parmi les autres tâches accomplies en cours d'exercice, signalons en passant les deux actions suivantes: l'aménagement du calendrier académique à partir de l'année universitaire 1999/2000; le problème de l'inscription préalable pour les étudiants de psychologie qui changent d'université à l'issue du 1er cycle d'études.

3. POLITIQUE DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION DE LA CUSO

Nous avons relaté, dans nos deux rapports précédents, les premières actions de communication lancées par la CUSO avec la publication successive, par la Conférence et les hautes écoles, de deux numéros communs de la revue "Synergies", numéros édités en lieu et place des revues universitaires spécifiques. Répondant au besoin, partagé par l'ensemble des acteurs de l'espace CUSO, d'une politique d'information à la fois plus ciblée et plus actualisée, la CCSO a chargé un petit groupe de travail présidé par M. Claude Comina, délégué à l'information de l'EPFL, et composé de M. Pierre Barraud, secrétaire général de l'université de Neuchâtel, et Mme Marie-Claude Ormond, secrétaire générale de la CUSO, de présenter des propositions d'actions concrètes.

Le groupe a proposé plusieurs mesures visant notamment

- la publication, dans tous les médias des hautes écoles de la CUSO, d'une rubrique "Synergies universitaires" alimentée par les différents services de presse et la CUSO elle-même;

- la confection d'un bulletin d'information régulier plutôt thématique destiné à un public plus large.

Si la première proposition a déjà été matérialisée à fin 1996, le bulletin CUSO verra le jour dans le courant de 1997. La publication sur Internet d'une page CUSO couvrant les différentes informations qui figurent déjà dans le réseau sur les activités de plusieurs 3es cycles de la CUSO sera également entreprise en 1997. La CUSO et ses activités deviendront ainsi plus visibles tant à l'intérieur des hautes écoles que dans le paysage de la politique universitaire suisse.

4 . CONCLUSIONS

De ce bilan des activités 1996, nous retiendrons les quelques éléments-clé suivants, qui pourraient contribuer à mieux orienter les travaux de la Conférence.

Le travail de coordination dans son ensemble a mis en évidence une convergence des efforts vers les deux objectifs suivants: d'une part le souci d'harmoniser entre eux les efforts de coordination fournis par les réseaux BENEFRRI et arc lémanique, de manière à éviter le cloisonnement et l'éparpillement des niveaux de compétence; ensuite, l'utilité de focaliser le travail des commissions de branche sur les actions susceptibles de mobiliser les énergies de toutes les hautes écoles de la CUSO et correspondant au surplus à la mission de coordination de cette dernière, qui reste principalement le domaine de l'enseignement post-grade et du 3e cycle. Les éléments de ce travail pourraient valablement être intégrés dans les réflexions de la commission post-grade, qui devrait veiller à une articulation souple et dynamique du secteur post-grade dans son ensemble. Les post-grades de la CUSO devraient bénéficier des moyens permettant un élargissement des activités locales ou bilatérales à la majorité des hautes écoles de la région sur la base de compétences accrues des organes de la CUSO dans ce domaine (cet accroissement devant permettre notamment une simplification des structures et des procédures liées à la reconnaissance des programmes CUSO). Enfin, pour réaliser ces objectifs et améliorer l'information tant interne qu'externe sur les activités de la CUSO, celle-ci devrait affirmer sa présence par des actions de communication mieux ciblées en fonction des différents publics visés.

Tout comme les progrès qui ont déjà été réalisés, les ambitions nouvelles que s'est donné la CUSO ne sauraient se matérialiser sans la convergence de toutes les énergies qui gravitent autour du réseau des hautes écoles de Suisse occidentale, l'aide et la disponibilité d'un grand nombre de personnes, que nous tenons à remercier ici de bien vouloir lui consacrer leur temps et leurs efforts.

Berne, le 18 février 1997

Marie-Claude Ormond, secrétaire générale

